

## Préfecture de Maine-et-Loire

### ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Du lundi 03 mars au 17 mars 2023

Portant sur la régularisation de l'autorisation environnementale accordée à la société Futures Energies des Landes de Pruillé en vue d'exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison situés sur la commune d'Armaillé 49 420



Demande de complément concernant les conclusions motivées n°2 relatives  
aux capacités financières  
de la SAS FUTURES ENERGIES DES LANDES DE PRUILLE

**Dossier n° E 23000015/49**  
Demande de complément de conclusions.

**Objet :**

Demande formulée par le tribunal administratif de Nantes afin d'apporter un complément de conclusions relatives aux capacités financières de la SAS FUTURES ENERGIES DES LANDES DE PRUILLE dans le cadre d'une enquête publique complémentaire dossier N° E23000015/49, faisant suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes n° 21NT 02437 décision du 21 juin 2022.

**Le projet :**

Futures Energies les Landes de Pruillé a pour projet d'implanter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de d'Armaillé en Maine-et-Loire.

L'investissement nécessaire à la réalisation du parc éolien des Landes de Pruillé est estimé à ce jour à 14 800 000 € (quatorze million huit cent mille euros) hors taxes.

**Identification du demandeur :**

La SAS Futures Energies des Landes de Pruillé est une Société par actions simplifiée au capital de 40 000€ dont le siège social est situé : Le triade II Parc des Activités Millénaire II – 215 rue Samuel Morse à 34000 Montpellier.

La SAS Futures Energies des Landes de Pruillé est une filiale détenue à 100% par ENGIE GREEN France.

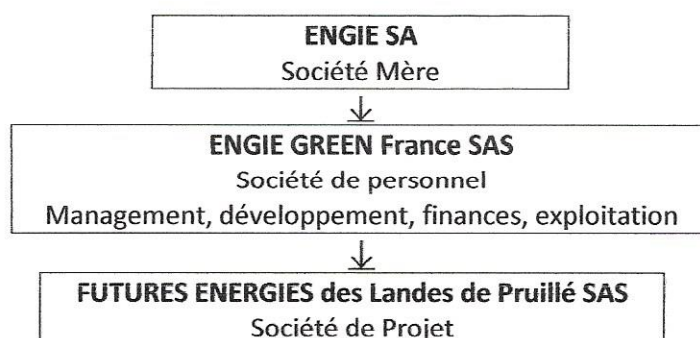
ENGIE GREEN France, société par actions simplifiée au capital de 211 800 000 euros, active depuis 18 ans elle est implantée à MONTPELLIER (34000).

ENGIE GREEN France SAS, est-elle même une filiale 100% du groupe ENGIE.

En tant que spécialiste dans le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité ENGIE GREEN France SAS souhaite développer le projet éolien des Landes de Pruillé .

La SAS Futures Energies des Landes de Pruillé est donc une structure pétitionnaire qui a fait la demande d'autorisation environnementale quant au projet du parc éolien des Landes de Pruillé.

Lien entre les différentes structures :



**Capacités financières :**

La société SAS ENGIE GREEN indique dans le dossier soumis à enquête que le projet de la SAS FUTURES ENERGIES sera financé sur ses fonds propres dans l'attente de l'obtention d'un prêt bancaire. Elle précise qu'en l'absence d'obtention du prêt, elle sera en mesure d'assurer 100%

du financement de l'opération, soit 14 800 000 € (quatorze million huit cent mille euros) hors taxes pour le coût de l'opération.

Un bilan ainsi que les comptes des résultats simplifiés pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021 de la société ENGIE sont consultables pages 16 et 17 du dossier d'enquête classeur 2 Capacités techniques et financières, j'ai également joint une copie en annexes.

La société ENGIE GREEN affirme qu'elle dispose des capacités financières suffisantes pour assurer la construction et l'exploitation du projet, ce que je veux bien admettre.

Cette société a démontré son expérience et ses références.

### **Conclusion et avis du commissaire enquêteur :**

Un business plan actualisé n'a pas été produit afin de prendre en compte l'évolution tarifaire du projet ainsi que l'allongement de la durée d'exploitation du parc éolien qui passe de 20 à 30 ans.

Il n'appartient pas au commissaire enquêteur de juger la rentabilité d'un projet mais à l'exploitant de chiffrer les points suivants :

- le coût estimatif sur la durée d'exploitation 20 ans ou 30 ans ;
- le coût des mesures ERC ;
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ou d'accompagnement ne sont pas chiffrées ;
- la fabrication ;
- le transport ;
- l'exploitation et la maintenance ;
- le mode de financement du parc éolien est basé sur la seule rentabilité du projet, la production n'a pas été évaluée ;
- la prise en compte de la dévaluation ;
- le traitement des déchets, l'évacuation des éléments constitutifs des éoliennes ;
- la part des loyers dans les coûts d'exploitation.
- le démantèlement : en fin de période d'exploitation, l'exploitant s'engage à la remise en état totale du site. Le coût de démantèlement des éoliennes est estimé à 50 000 euros par éolienne, plus la suppression du poste de livraison, la remise en état des champs, des chemins des accès et des aires de grutages afin d'être en mesure de satisfaire aux obligations législatives.

Certes, la société ENGIE GREEN dispose de fonds propres importants mais personne ne peut prédire ce qui arrivera au cours des 20 à 30 ans d'exploitation des sites.

Une « Lettre d'engagement » signée par Monsieur William ARKWRIGHT, Directeur Général actuel d'Engie Green France est datée du 16 janvier 2023 elle est jointe annexe.

Ce courrier confirme « *la mise à disposition au profit de Futures Energies des Landes de Pruillé les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet sous la forme d'une contribution au financement du projet à la hauteur de sa Quote-Part* »

**Il a été omis la prise en charge du démantèlement.**

Ce montant est calculé selon le nombre d'unités de production d'énergie qui doit être multiplié par un coût forfaitaire, fixé à 50 000 euros par éolienne pour réaliser l'ensemble de ces opérations.

Actuellement aucune étude ni demande de prêt auprès d'organismes bancaires n'ont été réalisées.

Les capacités financières de la SAS Futures Energies les Landes de Pruillé sont directement liées à celles de son actionnaire majoritaire unique ENGIE GREEN France SAS et donc du groupe ENGIE GREEN qui doit s'engager à financer le projet quant au développement, l'exploitation, la maintenance, le démantèlement et la remise en état des sites exploités des Landes de Pruillé.

**A ce stade la SAS Futures Energies des Landes de Pruillé s'appuie à tous les niveaux sur la SAS ENGIE GREEN.**

Que se passerait-il en cas de cession de l'une des sociétés ?

En application de l'article R515-101 du code de l'environnement, la responsabilité de la **société-mère** qui détient 100% du capital, peut être recherchée en cas de défaillance de ladite société.

#### **Information du public :**

Suite à 10 années de sentences, ce projet ayant fait l'objet d'un contentieux. Par arrêt du 21 juin 2022, la cour Administrative d'Appel Nantes a sursis à statuer sur la requête de plusieurs associations tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015.

La cour Administrative d'Appel de Nantes a jugé les vices de procédures régularisables. Une enquête publique complémentaire de 15 jours du 03 mars au 17 mars 2023 a été prescrite par le Préfet de Maine et Loire le 08 février 2023, Arrêté référencé DIDD -2023- n° 33.

Du fait des délais très contraints de cette enquête complémentaire, le public n'a pas eu le temps de réagir, certains nouveaux administrés n'étaient pas même au courant du projet. Les habitants de la commune d'Armaillé n'achètent pas tous le journal local afin de consulter les avis administratifs.

Le public a été informé par la municipalité uniquement par voie l'affichage sur le panneau situé en mairie, et par le porteur de projet sur les sites concernés. Aucune publicité n'a été effectuée dans le bulletin municipal ou par boitage. Le dossier papier déposé en mairie était difficile de manipulation, les demandes de mise à jour sont insuffisantes et parfois déficientes comme stipulé dans la conclusion n°1.

Suite à ce complément de conclusions relatif aux capacités financières de la société pétitionnaire et à l'information du public, je maintiens mon **avis défavorable au projet délivré lors de ma première conclusion du datée du 30 mars 2023.**

Les éléments fournis par le porteur de projet sont d'ordres généraux et restent vagues et imprécis pour le commissaire enquêteur et pour l'information du public.

Fait à Angers, le 1 er mai 2023



Anne-Marie Dardun

Commissaire enquêteur

LETTRE D'ENGAGEMENT

**Monsieur William ARKWRIGHT, Directeur Général, dûment habilité à représenter la société ENGIE GREEN FRANCE, atteste par la présente que :**

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

(1) **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE**, société par actions simplifiée, dont le siège est à Montpellier (34000), 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 793 040 296, porte le projet d'implantation de QUATRE (4) aérogénérateurs et un (1) poste de livraison sur la commune de ARMAILLE (code Insee : 49010) (le « Projet »), pour un coût estimé à environ quatorze million huit cent mille euros (14 800 000 €) H.T. ;

(2) A la date des présentes, CENT POUR CENT (100%) du capital social de la société **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** (la « Quote-Part ») est détenu par la société ENGIE GREEN France, Société par Actions Simplifiée au capital de 211 800 000 euros dont le siège social est situé à Montpellier (34000), Le Triade II, Parc d'activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro RCS 478 826 753, ci-après « **ENGIE GREEN** » ;

ENGIE GREEN s'engage, pendant tout le temps où ENGIE GREEN sera actionnaire majoritaire de **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** et sous réserve de la réalisation du Projet par **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** et des règles de gouvernance du groupe ENGIE, à mettre à disposition au profit de **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet sous la forme d'une contribution au financement du Projet à hauteur de sa Quote-Part.

En effet, au 31 décembre 2021, les fonds propres de ENGIE GREEN s'élevaient à TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLION CENT TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS (352 131 390 €).

Le présent engagement prendra fin au plus tard lors de la signature du contrat de prêt bancaire entre **FUTURES ENERGIES LANDES DE PRUILLE** et la banque.

Fait à Montpellier, le 16 janvier 2023,

Monsieur William ARKWRIGHT  
Directeur Général ENGIE GREEN FRANCE

William ARKWRIGHT

DocuSigned by:

William ARKWRIGHT

23AA3B7C3FA94D9...

Tableau 3 : Bilan de ENGIE GREEN FRANCE

Actif	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17
Immobilisations Incorporelles	174 140 k€	170 174 k€	47 435 k€	53 536 k€	58 766 k€
Immobilisations Corporelles	5 739 k€	4 359 k€	4 186 k€	4 857 k€	268 830 k€
Immobilisations Financières	161 797 k€	165 253 k€	375 905 k€	124 008 k€	139 329 k€
Stocks	40 407 k€	39 418 k€	51 448 k€	49 629 k€	46 601 k€
Créances	277 521 k€	288 878 k€	43 956 k€	107 304 k€	87 758 k€
Divers & disponibilités	4 058 k€	5 649 k€	1 131 k€	5 693 k€	19 366 k€
Charges constatées d'avance	1 361 k€	639 k€	686 k€	388 k€	1 081 k€
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>665 023 k€</b>	<b>674 370 k€</b>	<b>524 747 k€</b>	<b>345 414 k€</b>	<b>621 732 k€</b>
<b>Passif</b>	<b>31-déc.-21</b>	<b>31-déc.-20</b>	<b>31-déc.-19</b>	<b>31-déc.-18</b>	<b>31-déc.-17</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>352 131 k€</b>	<b>344 251 k€</b>	<b>141 726 k€</b>	<b>111 957 k€</b>	<b>51 983 k€</b>
Provisions pour risques & charges	16 582 k€	15 104 k€	9 881 k€	9 216 k€	15 982 k€
Dettes & Emprunts	284 971 k€	314 763 k€	372 115 k€	223 197 k€	552 642 k€
Comptes de régularisation	11 339 k€	252 k€	1 025 k€	1 045 k€	1 125 k€
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>665 023 k€</b>	<b>674 370 k€</b>	<b>524 747 k€</b>	<b>345 414 k€</b>	<b>621 732 k€</b>

Tableau 4 : Compte de Résultats de ENGIE GREEN FRANCE

en k€	31-déc-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17
Produits d'exploitation	200 755 k€	150 282 k€	157 243 k€	807 957 k€	85 454 k€
Charges d'exploitation	-188 774 k€	-133 356 k€	-111 180 k€	-695 009 k€	-98 557 k€
* Achats mat. Premières et var; stocks	-1 561 k€	-2 727 k€	-3 543 k€	-2 223 k€	-2 441 k€
* Autres achats et charges externes	-96 672 k€	-50 608 k€	-40 430 k€	-35 374 k€	-31 267 k€
* Impôts et taxes	-2 502 k€	-3 020 k€	-3 298 k€	-5 398 k€	-5 149 k€
* Salaires & charges sociales	-48 196 k€	-44 828 k€	-38 597 k€	-33 206 k€	-25 761 k€
* Dotations d'exploitation	-31 904 k€	-16 881 k€	-14 452 k€	-18 277 k€	-33 726 k€
* Autres charges	-7 939 k€	-15 292 k€	-10 860 k€	-600 531 k€	-212 k€
Opérations en commun			-468 k€	- k€	- k€
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 186 k€</b>	<b>7 408 k€</b>	<b>-12 026 k€</b>	<b>-8 570 k€</b>	<b>-3 012 k€</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-11 595 k€</b>	<b>-2 131 k€</b>	<b>571 k€</b>	<b>3 202 k€</b>	<b>24 773 k€</b>
Participations des salariés	-4 k€	-1 872 k€	-4 352 k€	-4 385 k€	-208 k€
Impôt sur les Bénéfices	-313 k€	414 k€	4 k€	-40 528 k€	-995 k€
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-7 880 k€</b>	<b>20 745 k€</b>	<b>29 792 k€</b>	<b>62 667 k€</b>	<b>7 454 k€</b>

Dossier E 230000 19 / 49

*Handwritten signature*